



Plate-forme pour le futur d'un leader de haute technologie

approuvée par le groupe de coordination syndicale sur
EADS
Bruxelles, le 27 février 2007

L'industrie aérospatiale est d'une importance stratégique considérable pour l'Europe en tant que base scientifique, technologique et industrielle. EADS est devenu le centre européen à la fois pour l'industrie aérospatiale et pour la technologie de la défense. La technologie de l'industrie aérospatiale contribue tout particulièrement à renforcer l'Europe en tant que site industriel en créant et sécurisant des emplois nouveaux et de qualité. L'industrie aérospatiale qui enregistre une très forte croissance, nécessite des investissements technologiques, industriels et humains importants. La situation actuelle du groupe EADS montre le besoin d'une réponse rapide et solide face aux défis à venir, tant au niveau industriel que social.

La FEM, conjointement avec ses organisations affiliées ayant des membres dans le groupe EADS, pense et exige les points suivants :

- Le programme de restructuration Power8 annoncé récemment ne doit pas conduire à des licenciements, fermetures ou ventes d'usine ou encore à des cessations d'activité. La pérennité et le développement de tous les sites EADS doivent être assurés, de même que la préservation de toutes les activités : ingénierie, production et services.
- Le contenu précis et les répercussions ainsi que la qualité des mesures contenues dans le plan Power8 doivent être présentés aux organisations syndicales et aux représentants des salariés dans leur totalité le plus rapidement possible. Tant que cela n'aura pas été fait, les syndicats refuseront toute négociation concernant Power8. Leurs opinions doivent être entendues et leurs revendications prises en compte.
- Le leadership technologique de EADS doit être sécurisé ; il faut notamment s'assurer que les capacités du système d'Airbus soient préservées. La totalité des activités doivent être maintenues dans tous les segments du groupe EADS.

- Des investissements durables doivent être faits dans la technologie de pointe, soutenus par un planning stratégique à long terme.
- En cas de transfert de savoir-faire, celui-ci doit se faire dans l'intérêt mutuel des partenaires et contribuer à la pérennité des sites et de l'emploi. EADS est à la pointe de la technologie et des protections doivent être mises en place pour préserver cette position. Toutefois, EADS doit rechercher des accords commerciaux et industriels basés sur la coopération et le développement social de chacune des parties.
- Un engagement clair doit être pris en vue d'encourager l'innovation technique et sociale au sein du groupe EADS en la soutenant par des mesures budgétaires.
- La politique interne de Recherche et Développement doit être renforcée. Une base solide et durable pour la R&D en Europe doit être garantie.
- EADS doit utiliser la position clé du groupe pour développer une véritable politique industrielle européenne dans les secteurs de l'aéronautique, de l'aérospatial et de la défense. Politique qui doit être liée à de vraies ambitions de développement social et de l'emploi.
- Il est urgent de mettre en place des responsabilités et une certaine transparence dans les structures du management pour avoir une véritable société européenne. Cela implique de renforcer le rôle et les prérogatives des représentants des salariés.
- Une participation accrue des représentants des salariés et des organisations syndicales à tous les niveaux (y compris dans le Conseil d'administration) est nécessaire à la réussite de EADS dans le futur.
- Une politique d'innovation liée à des formations continues et actualisées ainsi qu'à des qualifications est une condition préalable au succès. La reconnaissance des qualifications ainsi que des politiques salariales, d'emploi et de temps de travail motivantes sont elles aussi essentielles, également en période de crise.
- Des contrats de travail à durée indéterminée offrant des perspectives à long terme sont une condition préalable pour être en mesure de réagir aux besoins industriels et technologiques ; les accords de mobilité doivent être conclus uniquement sur la base du volontariat (soit pas de mobilité forcée).
- Une coopération responsable, fiable et basée sur la confiance avec les fournisseurs doit être garantie. Cette coopération doit mettre fin aux rapports de domination et favoriser le développement social et celui de l'emploi. Les activités de la chaîne des sous-traitants d'Airbus et ses

apports technologiques et industriels spécifiques doivent être maintenus et renforcés.

- Aucune autre délocalisation de production des systèmes et composants ainsi que de services ne doit se produire. Dans certains secteurs, lorsque notre compétence technologique et industrielle est menacée, EADS doit même étudier et planifier de rapatrier des activités délocalisées.
- Un groupe de dialogue social (composé de délégués syndicaux et de représentants de la direction) est nécessaire de la maison mère jusque sur chaque site, avec des droits étendus à l'information et à la consultation afin d'assurer une coopération constructive avec les salariés et leurs représentants.
- EADS doit maintenir et même développer sa forte responsabilité sociale au niveau national, européen et mondial par des mesures concrètes incitant le groupe à donner la priorité aux êtres humains et à refuser la mise en concurrence des salariés.
- Le système de production stratégique repose sur des accords et des responsabilités industriels, économiques et politiques. Ce système sensible a contribué au succès du groupe Airbus en Europe ces 10 dernières années. C'est un fait établi malgré la crise actuelle au sein d'Airbus. La FEM s'oppose à toutes tentatives de changer cette répartition du travail à l'avenir. La success story d'Airbus basée sur son grand savoir-faire et son expertise doit continuer.